



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 8 -
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Drognet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Ogbi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Sultani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Rihaoui Chanfi

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2022 portant sur le vote budget primitif 2022 et notamment des subventions aux associations,

Considérant que la ville de Laval souhaite aider les clubs dans le développement de leurs activités,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention complémentaire de 1 500 € est attribuée au Club Nautique d'Aviron, pour aider financièrement le club à l'encadrement de l'activité aviron en direction de tout public : ville, club, loisirs, santé.

Article 2

Une subvention complémentaire de 2 000 € est attribuée à l'association Laval Bourny Gym pour l'achat d'une barre fixe installée dans salle Pascal Ménard. Un nouvel avenant à la convention d'objectif et de moyens en date du 12 avril 2013 doit être établi à cet effet.

Article 3

Une subvention complémentaire de 1 500 € est attribuée au Football Club Laval pour une aide financière au démarrage de l'association, ainsi que pour le développement de l'activité futsal pour les jeunes filles du club.

Article 4

Une subvention complémentaire de 2 000 € est attribuée à l'association Société de Tir Lavalloise pour l'achat de cibles électroniques en remplacement des cibles en carton au stand de tir de Beausoleil.

Article 5

Une subvention complémentaire de 4 000 € est attribuée au Stade Lavallois Omnisports, section athlétisme, dans le cadre de l'organisation d'un championnat de France master.

Article 6

Une subvention complémentaire de 2 000 € est attribuée au Stade Lavallois Omnisports, section boxe, pour l'organisation du gala de boxe de Jordy Weiss.

Article 7

Une subvention complémentaire de 1 500 € est attribuée au Stade Lavallois Omnisports, section hockey-sur-gazon, pour la sélection, en équipe de France, de deux athlètes au championnat du Monde master en Afrique du Sud.

Article 8

Un nouvel avenant à la convention d'objectifs et de moyens en date du 30 juin 2016 doit être établi pour le Stade Lavallois Omnisports pour l'attribution de subventions complémentaires des trois sections : athlétisme, boxe et hockey-sur-gazon.

Article 9

Une subvention complémentaire de 1 500 € est attribuée au Football Club Laval pour aider financièrement au démarrage de l'association, ainsi que pour le développement de l'activité futsal pour les jeunes filles du club.

Article 10

Une subvention complémentaire de 2 000 € est attribuée à l'association Vovinam Viet Vo Dao Laval pour l'organisation, à la salle polyvalente, d'une Coupe de France qualificative aux Championnats d'Europe.

Article 11

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 12

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Céline Loiseau, en tant que secrétaire adjointe de l'association Laval Bourny Gym ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault